



Vous êtes TRANS ?

↳ Avez-vous pensé à
PRÉSERVER VOTRE FERTILITÉ ?

PRÉSERVER SA FERTILITÉ...

QUAND ?



Une **consultation d'information** doit vous être proposée avant tout traitement susceptible d'altérer la fertilité tel que :

- ➔ Prise d'hormones : retardateur de puberté (agoniste du GnRH), testostérone, estrogènes
- ➔ et/ou chirurgie (ablation des ovaires ou des testicules).

Il est important d'y réfléchir même si vous n'envisagez pas pour l'instant d'avoir un jour un enfant.

Cette consultation pourra être programmée aussi rapidement que possible pour ne pas retarder le début du traitement hormonal.

Même si vous prenez déjà des hormones, il n'est pas trop tard pour venir en discuter car la préservation peut toujours être envisagée – avec ou sans arrêt temporaire du traitement, selon votre situation et votre souhait.

POURQUOI ?



Préserver ovocytes et spermatozoïdes est une **offre de soins sans aucune obligation de réutilisation ultérieure**.

Même si nous savons que les effets de certains traitements sont réversibles, nous ne disposons pas actuellement d'étude à grande échelle concernant leur impact à long terme sur la qualité des ovocytes et spermatozoïdes et la santé des enfants issus de ces gamètes.

Alors **pour maximiser ses chances de congeler des cellules de bonne qualité** il est recommandé de le faire jeune et avant d'avoir débuté une hormonothérapie.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Rien ne vous sera facturé, tout est pris en charge par la CPAM.

COMMENT ?



Pour les spermatozoïdes, le recueil se fait le plus souvent par masturbation au laboratoire. Dans certains cas, un prélèvement chirurgical pourra également vous être proposé.

Pour les ovocytes, il est nécessaire de réaliser dans un premier temps une stimulation ovarienne nécessitant des injections pendant 10 jours environ, avec surveillance par échographies abdominales et dosages sanguins, puis une ponction sous anesthésie permettra le recueil des cellules.

Spermatozoïdes et ovocytes seront ensuite congelés et conservés au laboratoire dans l'azote liquide aussi longtemps que vous le souhaitez selon le cadre réglementaire en vigueur.

OÙ ET AVEC QUI ?



Dans n'importe quel centre de **conservation des gamètes**.

Vous serez accueilli-e par une équipe de médecins et biologistes spécialistes de la fertilité, formés à la prise en charge des personnes trans dans **un environnement inclusif et bienveillant**.

ET APRÈS ?



L'utilisation des gamètes congelés nécessite une technique d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP ou PMA).

C'est la loi de bioéthique qui fixe le cadre réglementaire de l'AMP. La réutilisation des gamètes congelés peut être possible mais peut encore être limitée pour les personnes trans en fonction de leur situation personnelle et de celle de leur conjoint-e.

Dans les années à venir, le cadre légal évoluera probablement, et il est important d'anticiper pour ne pas regretter.

Il n'est pas nécessaire d'être bénéficiaire de l'ALD trans. Un simple formulaire de soins pour préservation de fertilité sera établi par l'équipe médicale qui vous prendra en charge.



La première étape pour se lancer dans la préservation de fertilité, c'est de s'informer

Les équipes des centres de conservation des gamètes sont à votre disposition pour toutes questions et prises de rendez-vous.

Souvenez-vous :
un rendez-vous
ne vous engage à rien



Les informations contenues dans ce document ne constituent ni directement, ni indirectement une consultation médicale.
Parlez-en à votre médecin.

Réalisé avec la collaboration du CHU de Nantes
et le soutien institutionnel de **GEDEON RICHTER**



PAPIER

